



J ai preté de l argent, je ne le recupere pas

Par **ozoenes**, le **26/12/2011** à **00:15**

Bonjour,rnrnJ'ai prêté 8.000 francs suisse (environ 5.000 euros) à mon ex beau-frère. Je lui ai envoyé par ma banque, directement sur son compte bancaire, sans faire de reconnaissance de dettes et maintenant, cela fait 3 ans que j'essaye de récupérer mon argent. Comment faire ?

Par **Tisuisse**, le **26/12/2011** à **06:37**

Bonjour,rnrnVous êtes, tous les 2, citoyens français ou helvètes ? rnLe prêt s'est effectué en Suisse ou en France ? rnVotre beau-frère est l'époux de votre soeur ? l'époux de la soeur de votre épouse ? le frère de votre épouse ?rnrnA réception des réponses nous verrons comment vous aider si popssible.

Par **ozoenes**, le **26/12/2011** à **21:28**

bonsoir,rnrnoui en effet c est l ex concubin de ma soeur , maintenant donc ils sont séparés et elle a les 2 enfants.Je lui ai envoyé cette somme depuis ma banque suisse car je reside en suisse actuellement et ceci directement sur son compte personnel.En fait il avait besoin d argent pour acheter un restaurant et puis quand il s est séparé de ma soeur il a vendu le resto et rembourser ses dettes sauf la mienne. Moi je suis francaise, mariée a un suisse et lui il est francais et habite en france.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2011** à **22:56**

Donc 2 choses :
1 - il n'est pas ton beau-frère puisque ta soeur n'était pas mariée, il n'est rien pour toi, un tiers au sens du code civil français, et, je crois aussi, du code civil suisse.
2 - étant suisse, le prêt ayant été fait depuis la Suisse, c'est le droit Suisse qui s'applique, pas le droit français. Il te faudrait donc te tourner vers un avocat helvétique.

Par **ozoenes**, le **28/12/2011** à **22:25**

mais je suis française...connaissez vous un site suisse?

Par **Tisuisse**, le **31/12/2011** à **13:39**

De toute façon, le prêt s'est fait en Suisse, et sur des comptes suisses. Donc, voit un avocat suisse.